

Un Burundais a détourné des milliers de dollars d'aide canadienne au Mali

La Presse Canadienne, 11 mars 2012 Un homme du Burundi détenteur du statut de résident permanent au Canada a détourné des milliers de dollars d'aide humanitaire destinés à la population de l'un des pays les plus pauvres au monde, selon des documents nouvellement rendus publics. Les responsables de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ne s'attendent pas à récupérer les 30 000 \$ subtilisés par le dirigeant d'une organisation non gouvernementale qui aurait fui le Mali après que des diplomates canadiens eurent fait appel aux tribunaux dans le but de recouvrer l'argent.

Des documents obtenus par La Presse Canadienne en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information démontrent de quelle façon ont disparu les sommes qui devaient être consacrées à l'assainissement d'un petit village au Mali. En mai 2008, l'ambassadeur du Canada au Mali et un organisme ayant pour nom le Cercle de formation, recherche économique et sociale (CFORES) ont signé une entente de 70 000 \$ afin de remettre en état des latrines, construire cinq hangars et creuser une tranchée filtrante au village de Sanankoroba, quelque 30 kilomètres au sud de la capitale, Bamako. L'argent provenait du Fonds canadien d'initiatives locales, qui apporte une contribution modeste à court terme à des projets au niveau communautaire, par l'intermédiaire d'ONG locales et d'autres organisations communautaires telles que les conseils de village, les coopératives et les groupements féminins. Le CFORES a immédiatement reçu 90 pour cent de l'argent. Le reste devait être versé une fois les travaux terminés. Mais cinq mois après la signature de l'entente, le CFORES a demandé à l'ambassade canadienne au Mali la somme restante, de même que 35 000 \$ supplémentaires, afin de couvrir des problèmes imprévus survenus sur place. La demande a fait sourciller les responsables de l'ambassade. Avant de verser davantage de fonds, l'ambassadeur du Canada au Mali a engagé un expert afin de vérifier en étaient rendus les travaux. Le spécialiste a constaté l'existence de problèmes techniques et de travaux à moitié terminés. Bien que les hangars fussent presque terminés, seulement 60 pour cent de la tranchée filtrante avait été creusée et l'assainissement des latrines n'avait pas débuté. L'expert a estimé qu'il restait pour 30 000 \$ de travaux à faire. L'ambassade canadienne a demandé à se faire rembourser et a cherché à obtenir une explication du CFORES et de son président, identifié dans des documents de l'ACDI comme étant «M. Bartururimi». Quelques mois plus tard, l'homme a répondu à l'ambassade, qui a jugé son explication insatisfaisante. L'ambassade n'a plus jamais entendu parler de M. Bartururimi.